



DECEMBRE 2019



**BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES N°315**

Directeur de la publication
Guy SCHMITT

Comité de rédaction
Commune de Sultz-les-Bains

Impression :

Commune de Sultz-les-Bains

Mairie de Sultz-les-Bains
1, rue de Molsheim
Tél : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

Courriel : mairie@sultz-les-bains.fr

<https://www.facebook.com/SultzLesBains/>

Le mot du Maire

Noël approche à grands pas. Noël, fête de la lumière, de la paix et de la solidarité. Ces trois mots devraient être plus fort que l'obscurité, plus fort que la guerre et plus fort que l'égoïsme.

Et pourtant le monde qui nous entoure nous montre un visage différent : une fin d'année riche par un mouvement d'insatisfaction fort sur le plan national, une solidarité bafouée entre les hommes et les femmes (cagnotte volée pour un pompiers mort en service, tags antisémites au cimetière de Westhoffen, incivilités et atteintes aux biens et personnes...).

Le village que nous formons doit défendre sa convivialité, ce lien entre les générations n'a pas de prix. Être et vivre ensemble, c'est le socle de toute société et c'est dans cet esprit, que nous citoyens devons travailler.

Je sais que ce rôle est essentiel et il appartient à chacun de nous d'y contribuer pour améliorer la qualité de vie de tous.

Soyons attentifs à ce qui nous entourent et ne laissons personne sur le chemin. Le temps de Noël est aussi un temps d'ouverture à l'autre, mais aussi un temps de réflexion sur nos engagements respectifs :

- *Faire du bénévolat et offrir un peu de temps à sa collectivité*
- *Réduire son impact négatif sur l'environnement (recycler, composter, économiser de l'eau ...)*
- *S'engager civiquement et apporter des solutions localement (circuits courts, produits bio, commerce équitable...).*
- *Avoir la fierté de son lieu de vie en combinant un esprit citoyen et l'amélioration de l'environnement local (balayage des trottoirs, ramassage des déchets...).*
- *Montrer l'exemple (solidarité, politesse, être positif et réaliste, démarches participatives...).*

« Nous sommes ce que nous pensons. Tout ce que nous sommes résulte de nos pensées. Avec nos pensées, nous bâtissons notre monde. » (Bouddha).

En cette fin de mandat, je tiens donc à remercier le Conseil Municipal pour le travail fourni tout du long de ces six années. Il a su prendre des décisions importantes pour notre village tout en s'engageant fortement pour l'avenir (périscolaire, police pluri-communale, logements séniors, environnement...).

Je tiens aussi à remercier le personnel communal pour son engagement contribuant ainsi à la prise de décision sur les projets d'avenir.

Le développement d'une collectivité ne pourrait pas se faire sans l'engagement de ses élus, le dynamisme de ses associations, la motivation de ses bénévoles et l'implication de son personnel communal.

Merci aussi aux acteurs économiques, qu'ils soient agriculteurs, industriels, artisans ou commerçants, qui par leurs actions à tous contribuent à la création d'emploi et à la vitalité de notre village.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour vous et vos familles.



Votre Maire,
Guy SCHMITT

Liste des Assistantes Maternelles

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BERST Eliane	26, rue de Saverne	06.84.93.31.40
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
CASPAR Valérie	4, rue des Coudriers	06.76.12.71.09
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
GROSHENS Corinne	5, rue du Château d'eau	06.79.66.42.14
LAUGEL Joëlle	6, rue des Vergers	06.50.58.43.47
LEHMANN Séverine	15, rue de Molsheim	03.82.01.16.81
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

Le Relais d'Assistantes Maternelles

Le relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes de la Région MOLSHEIM-MUTZIG' « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Coordonnées du relais d'Assistantes Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr

<https://www.facebook.com/RAM.molsheim.mutzig>

Permanence téléphonique

- **Lundi** de 9h00 à 14h00
- **Mercredi** de 9h00 à 12h00
- **Vendredi** de 12h00 à 14h00

Accueil au Public (uniquement sur rendez-vous)

- *Lundi* de 13h00 à 16h30
- *Mardi* de 16h00 à 18h30
- *Mercredi* de 9h00 à 12h00
- *Vendredi* de 14h00 à 17h00
- *1 Samedi par mois* de 9h00 à 12h00

Collecte de Papiers / Plastiques :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

Le Vendredi 24 janvier 2020
Dès 4 heures du matin



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.



Les bennes de collectes pour le verre et les vêtements, rue du Moulin, sont déplacées sur le parking du Hall des Sports

Battue grands gibiers 2019 - 2020

L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 et présidée par M. Patrick CLAUS, organisera des battues les dimanches :

Grands Gibiers :

Dimanche 5 janvier 2020



Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (2 900 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage annuel des accotements.

Déclaration en Mairie

Toute personne domiciliée à Soultz-les-Bains est invitée à s'inscrire au fichier domiciliaire de la commune munie d'une pièce d'identité et d'un livret de famille (selon le cas) et d'un justificatif de domicile.

De la même manière, toute personne qui quitte Soultz-les-Bains ou change d'adresse dans la commune doit également le signaler en Mairie.

Merci de bien vouloir nous faire connaître ces modifications, utiles à nos services pour tenir à jour le fichier domiciliaire et électoral de notre commune.



Association Don du Sang - Récup'sapins

Comme l'année précédente, l'association Don du Sang de Soultz les Bains vous propose de vous débarrasser de votre sapin de Noël en le brûlant en échange d'un euro.

Nous vous donnons rendez-vous le

11 janvier 2020 au hall des sports

Vous avez la possibilité de le ramener ou nous vous proposons de venir le récupérer devant votre domicile le Samedi après midi entre 15h00 et 17h00. Pour cela il faut vous inscrire au préalable (avec le paiement de 1 Euro) à la Mairie **avant le 10 janvier 2020 à 12h00**. Toute l'équipe de l'association Don du Sang vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Brûlage des sapins à 18 h00 - Collation (vin chaud et bredele) à partir de 17h00



Fermeture de la bibliothèque



La bibliothèque **sera fermée du 22 décembre 2019 au 6 janvier 2020 inclus**.

Toute l'équipe de la bibliothèque sera heureuse de vous accueillir lors des permanences en 2020.

Prix de fleurissement – Palmarès 2019

Comme chaque année, un concours de fleurissement communal a été organisé par la Mairie. Le jury communal a sillonné à plusieurs reprises les rues de notre village pour attribuer les prix de fleurissement. Ont ainsi été primés :

Jardin

3 fleurs : Mme Brigitte MASTIO
2 fleurs : M. et Mme Lucien et Annette BELLER
1 fleur : *non attribué*

Maison et jardin

3 fleurs : M et Mme Claude et Yvonne GERARD
2 fleurs : M. et Mme Pierre et Marlène DIETRICH
1 fleur : M. et Mme Christian et Marie-Hélène JACOB

Maison traditionnelle

3 fleurs : M. et Mme Joseph et Patricia VELTEN
2 fleurs : Mme SCHMITT Marianne, M. SCHMITT Sylvain et Mme FARNER Isabelle
1 fleur (ex-aequo) : Mmes Jeanne et Sandrine ZERR
1 fleur (ex-aequo) : M. et Mme Christian et Anita FARNER

Catégorie « Bâtiments Collectifs »

3 fleurs : M. Manuel RODRIGUES
2 fleurs : *non attribué*
1 fleur : *non attribué*

Commerces – Gites – Restaurants

3 fleurs : Domaine de la Schleif – DORIATH
2 fleurs : Ambiance Fleurie
1 fleur : *non attribué*

Les prix seront remis à la réception du Nouvel An.



Repas des aînés 2019

Le dimanche 20 octobre a eu lieu le repas du 3e âge au restaurant Doriath. Nombreux ont été les Anciens qui ont répondu présents à l'invitation.

Nous félicitons le chef cuisinier pour l'excellente nourriture qu'il nous a concocté.

L'après-midi fut très agréable.



Concours de déguisement d'halloween

Ce fut la fête lundi soir et quelle fête ! Il faut dire aussi que ce n'est qu'une fois l'an qu'il est possible de se transformer en monstre sanguinaire ou squelette désossé en toute impunité !

Halloween est en passe de devenir une tradition locale à Sultz-les-Bains car tous les ans quand revient le mois de novembre et que la brume pénètre les maisons, monstres, fantômes et sorcières envahissent les rues en quête de bonbons et friandises.

Les habitants en ont fait obligeamment provision et déposé une chandelle allumée sur le rebord de fenêtre pour le signaler.

Venez, petits monstres et oubliez vos sorts !



Ensuite rendez-vous au hall des sports pour se réchauffer, se faire admirer, défiler et surtout goûter la soupe de la sorcière servie avec ses croutons et ses saucisses.

La recette est simple : des citrouilles, des pommes de terre, du céleri, de la crème fraîche, des épices et beaucoup d'huile de coude pour éplucher, découper et mixer tout ceci !

L'appétit étant de mise la marmite fut rapidement vidée.

L'ambiance était au top, les déguisements réussis et récompensés par un tirage au sort, tout conjurait pour passer une bonne soirée.

Aussi nous pouvons dire BRAVO aux vainqueurs qui se verront remettre une entrée à Europa Park valable pour la saison 2020 lors de la réception du Nouvel An de la Commune.

Catégorie Maternelle

Léa MEXMAIN
Souann SCHOCH
Juliette WILT

Catégorie Élémentaire

Jack AVINC
Méline KOBİ
Lina REY DONNINGER

Catégorie Collège

Bastien ISNARD
Samuel ISNARD
Antoine KURZ

Messe de Noël

La paroisse Saint Maurice informe l'ensemble des Sultzsois qu'une Messe de Noël sera célébrée :

**le Mercredi 25 décembre 2019 à 10h00
en l'Eglise Saint Maurice.**

Les autres messes dans la communauté de paroisses sont :

- Messe des familles le 24 décembre à 17h30 à Ernolsheim/Bruche
- Messes le 24 décembre à 18h30 à Osthoffen et Avolsheim
- Messe de Minuit le 24 décembre à Ergersheim



Chanteurs à l'Etoile



A l'occasion de l'Epiphanie, des enfants de la Communauté de Paroisses parcourront les rues du village le **samedi 4 janvier de 14h à 16h** habillés en rois mages.

Ils passeront de maison en maison pour chanter l'Epiphanie et récolteront des dons au profit de l'association Regard.

A 16h temps de prière pour tous à l'église et bénédiction.

La naissance de Jésus attire notre attention sur le sort des plus fragiles. Regard est une association qui accueille des personnes en situation de handicap pour un week-end ou quelques jours pour donner à leurs familles un temps de répit. Ces séjours sont organisés depuis 10 ans à Sultz-les-Bains dans un local spécialement aménagé.

Déneigement



L'arrivée de l'hiver nous gratifiera certainement encore cette année d'une soudaine et abondante neige.

Si les services du Conseil Départemental du Bas-Rhin sont chargés de dégager les routes départementales, la Commune, assure, quant à elle, le déneigement des voies communales.

A l'aide d'un tracteur équipé d'une lame de déneigement, c'est M. Sylvain SCHMITT ou M. Christian FARNER, qui seront sur le pied de guerre tôt le matin pour rendre praticables les rues de notre village, notamment les secteurs pentus et les abords de l'école.

Rappelons que la compétence du Maire, en la matière, est d'assurer la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques.

Toutefois, le déneigement des trottoirs et les accès aux propriétés incombent aux riverains [Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-2 modifié par loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 - art. 21)].

Aussi tout propriétaire est tenu de déblayer la neige ou de saler le plus rapidement possible devant sa propriété jusqu'au milieu de la chaussée.

A cet effet, la commune met à votre disposition, dans chaque rue, un bac contenant du sel de déneigement, dédié **uniquement** au déneigement des trottoirs et des rues.

Avec un stock de sel de déneigement, le traitement des routes devrait être assuré pour cet hiver.

Une attention particulière est demandée aux riverains des rues à fortes pentes (rue St Sébastien, rue des Vignes, rue de la Croix...)

Signalons enfin que le stationnement de véhicules sur la voie publique complique souvent les opérations de déneigement...

Pensez aussi à aider votre voisin, peut être moins valide ou plus âgé que vous.



Saint Sylvestre - Nouvel an

Les artifices de divertissement sont des produits explosifs particuliers qui appartiennent à la famille des articles pyrotechniques. Compte tenu des risques qu'ils comportent, ils sont soumis à des dispositions spécifiques concernant leur acquisition, leur stockage et leur utilisation.

Réglementation locale relative aux pétards et artifices

En raison des circonstances locales liées à la forte tradition de l'usage des pétards en Alsace, une réglementation particulière, prise conjointement par les préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, s'ajoute à la réglementation générale rappelée ci-dessus. Cette réglementation locale résulte de l'arrêté du 13 septembre 2013.

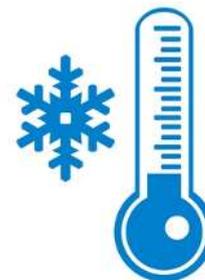
De plus en raison des nombreux accidents lors des fêtes de fin d'année dans le Bas-Rhin, des nouvelles restrictions ont été prises par arrêté préfectoral du 2 décembre 2019 pour la période 4 décembre 2019 au 5 janvier 2020.



Grand froid : ce qu'il faut savoir

Qu'appelle-t-on « **grand froid** » ?

Il s'agit d'un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique et qui dure au moins deux jours. Le ministère des Affaires sociales et de la Santé rappelle le dispositif mis en place au niveau national et régional pour prévenir les risques liés au froid.



L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) donne des conseils pratiques en préconisant en particulier :

- *D'ajouter par-dessus ses vêtements chauds, un coupe-vent imperméable, de couvrir mains, pieds, tête et cou*
- *De prêter une attention accrue aux enfants et aux personnes âgées*
- *De limiter les efforts physiques*
- *De ne pas surchauffer son appartement et de vérifier sa bonne ventilation pour éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone*
- *D'appeler le 115, si l'on remarque une personne sans abri en difficulté.*

Par ailleurs, le ministère du Travail rappelle que les employeurs doivent protéger leurs salariés exposés au froid en leur procurant des équipements de protection adaptés, en limitant le temps de travail au froid avec mise à disposition de boissons chaudes dans un local de repos chauffé ou encore en installant par exemple des chauffages par rayonnement infrarouge.

3919 : le numéro de téléphone pour les femmes victimes de violence



Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible 7 jours sur 7 (de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés).

Le 3919 Violence Femmes Info constitue le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...). Il propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge.

Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes, mais n'est pas un numéro d'urgence comme le 17 par exemple qui permet pour sa part, en cas de danger immédiat, de téléphoner à la police ou la gendarmerie.

Le numéro 3919, soutenu par le ministère en charge des droits des femmes et géré par la « Fédération nationale solidarité femmes » s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales luttant contre les violences faites aux femmes.

Lancement de l'application mobile Mon Compte Formation

Vous voulez connaître le montant de vos droits sur votre compte personnel formation (CPF) ? Vous cherchez une formation ? Vous voulez vous inscrire ? Découvrez la nouvelle application Moncompteformation.



Proposée par le ministère du Travail, cette application téléchargeable sur votre smartphone (avec l'App Store ou Google Play) vous permet de :

- consulter vos droits (avec votre numéro de sécurité sociale et une adresse électronique valide) ;
- chercher et choisir une formation en ligne ou près de chez vous parmi les 40 000 formations et les 100 000 sessions de formation ;
- partir en formation en réservant et en payant avec vos droits à la formation (la moitié des formations proposée sur le catalogue coûte moins de 1 400 €).

Vous pouvez également utiliser le site internet www.compteformation.gouv.fr et poser vos questions pratiques au 09 70 82 35 51 du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Diplome.gouv.fr : un site pour obtenir une attestation en ligne en cas de perte de diplôme

Vous avez perdu votre diplôme (brevet, CAP, BEP, baccalauréat, BTS) ? Retrouvez le nouveau service en ligne diplome.gouv.fr pour obtenir une attestation numérique certifiée de votre diplôme.

Le site diplome.gouv.fr proposé par les ministères en charge de l'Éducation nationale et en charge de l'Enseignement supérieur permet :

- pour les diplômés, d'obtenir des attestations numériques certifiées de diplômes en cas de perte ;
- pour des tiers, de vérifier l'authenticité d'un diplôme grâce à une clé de contrôle donnée par le diplômé.

Les attestations disponibles sur cette plateforme varient en fonction des années d'obtention des diplômes et des académies. À ce jour, la base propose des attestations pour :

- le diplôme national du brevet (DNB)
- le certificat d'aptitude professionnelle (CAP)
- le brevet d'études professionnelles (BEP)
- le baccalauréat
- le brevet de technicien supérieur (BTS).



Elle sera progressivement enrichie avec d'autres diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur et l'enseignement agricole.

Pour tout comprendre en vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=ebhWz9Np_VE#action=share

Soultz-les-Bains en Force : Une équipe « Loisirs »

Le basket "Loisirs" est très important à nos yeux. Il permet de pratiquer un basket convivial pour le fun et pour le plaisir.

Vous êtes débutant(e) ou vous avez joué au basket, puis vous avez arrêté et souhaitez reprendre, la pratique du basket en loisir est faite pour vous.

L'équipe "Loisirs" n'est pas engagée dans un championnat, mais participe à son initiative, à des rencontres amicales.



L'équipe "Loisirs" est mixte et ouverte à tous niveaux. Nous sommes d'anciens basketteurs qui avons envie de "s'y remettre", des parents de jeunes basketteurs qui ont eux aussi envie de se frotter à la balle orange ou des basketteurs de tous niveaux qui n'ont pas forcément la possibilité de s'engager en compétition et d'être assidus en matchs



Le groupe se retrouve au Hall de Sports tous les jeudis soirs de 19h00 à 20h00 pour taper le ballon

Contact : Guy 06 07 08 87 98 ou Quentin 06 43 47 06 88 et par mail : gschmitt@molsheim.fr

Eclairage intérieur de l'église Saint Maurice

A l'occasion de la messe de Noël, l'éclairage intérieur de l'église rénové sera allumé pour la première fois.

Cette réalisation a été portée par la Commune et soutenue également par les dons faits à l'occasion des obsèques de M. Sylvain Luttmann.

La paroisse remercie la Commune et les généraux donateurs.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- ↪ Chaudières et chauffe-eau ;
- ↪ Poêles et cuisinières ;
- ↪ Cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- ↪ Appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- ↪ Groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- ↪ Engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- ↪ Braseros et barbecues ;
- ↪ Panneaux radiants à gaz ;
- ↪ Convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- ↪ Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- ↪ Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- ↪ Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.



- ↪ N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- ↪ Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- ↪ Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- ↪ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseros, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- ↪ Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- ↪ Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

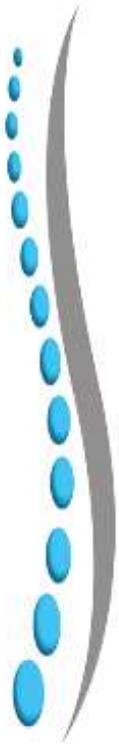
Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

1. **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
2. **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
3. **Évacuez au plus vite** les locaux et bâtiments.
4. **Appelez les secours :**
 - 112 : Numéro unique d'urgence européen
 - 18 : Sapeurs-Pompiers
 - 15 : Samu
5. **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.



Nouveauté à Soultz-les-Bains : Une Ostéopathe vient de s'installer



Bonjour les Soultzois et les Soultzsoises,

J'ai l'immense plaisir de vous annoncer l'ouverture de mon cabinet d'Ostéopathie au 37F rue de Molsheim.



L'ostéopathie est une thérapie manuelle qui a pour but de pallier aux dysfonctions globales du corps et d'en conserver l'équilibre. L'ostéopathie s'inscrit dans un traitement curatif mais également préventif afin d'éviter l'apparition de douleurs et de blessures.

L'ostéopathie s'adresse à tous, à savoir aux nourrissons, enfants, adultes, femmes enceintes et séniors.

Le cabinet est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h ainsi que le samedi matin de 8h à 14h.

Voici les coordonnées : 37 F rue de Molsheim
67120 Soultz-Les-Bains
06.27.33.68.40

La prise de rendez-vous peut s'effectuer par téléphone au 06.27.33.68.40 ; par mail : havette.osteopathe@gmail.com, ou encore via la page facebook du cabinet : <https://www.facebook.com/Alexia-Havette-Ost%C3%A9opathe-DO-113739946702257>

Bien à vous
Alexia HAVETTE

Information diverse

M. Robin GOTTI, 15 ans, habitant à Châlonvillars, passionné de cloches depuis son plus jeune âge et son équipe procéderont à la réalisation d'un film et l'enregistrement des cloches de l'Eglise Saint Maurice .

Aujourd'hui, il s'est fixé un défi : filmer les cloches des monuments religieux de certaines villes et des villages de sa région et d'ailleurs.

Ces enregistrements auront lieu le **samedi 28 décembre 2019 de 9h30 à 12h00**.

Les cloches seront démarrées au fur et à mesure en commençant par la plus petite cloche pour environ 1 à 2 minutes chacune pour les laisser se mettre en volée et pour faire sonner le plénum qui dure environ 7 et 10 minutes.

Pour finir, le groupe laissera la grosse cloche en solo pendant environ 2 minutes, avant de l'arrêter.

Une fois que tout est arrêté, l'équipe procédera à des solos de chacune des cloches qui durent 2 minutes, environ.

Ces enregistrements seront accompagnés d'un relevé technique et photographique des cloches, du clocher et du village.

Après cela, des photos de l'église d'intérieur et d'extérieur et des alentours du village seront prises.

La Commune aura une copie libre de tout droit des enregistrements réalisés.

Les cloches sonneront par conséquent, en intermittence ou en continu le **samedi 28 décembre 2019 de 9h30 à 12h00**.

Ces sonneries créeront forcément un peu de désagrément pour les riverains les plus proches que nous informons par la présente, et qui devront accepter ces « nuisances » passagères. D'avance merci de votre compréhension.



L'abri d'infanterie IR6 : 400 m² de toiture et 8 salles à aménager

Il aura fallu plus d'une semaine à nos équipes municipales pour décaper le toit de l'abri d'infanterie IR6, d'enlever les dalles en béton rajoutées sur l'ouvrage et dégager la toiture pour retrouver son aspect originel de sa construction par les troupes du Kaiser WILHELM II. (Première Guerre Mondiale).

L'ensemble de l'ouvrage a été nettoyé avec un karcher haute pression en particulier la façade non enterrée et le béton en toiture.

Ce nettoyage a laissé apparaître de nombreuses fissures ayant entraîné des infiltrations d'eau plus ou moins importante dans plus d'un tier des salles de l'abri.

Soigneusement rebouchées par un coulis de béton, elles devront néanmoins encore être traitées avec de la résine pour assurer souplesse et étanchéité au printemps 2020 dès que la température extérieure le permettra.



La toiture accueillera un liner d'étanchéité recouvert de terre pour permettre la repousse d'une prairie sèche afin d'assurer une réintégration de l'ouvrage dans le paysage environnant.

Ce bâtiment est raccordé à tous les réseaux et devra à terme accueillir une salle de projection pour les visites guidées du Sentier des Casemates et s'ouvrir à un avenir non encore défini aujourd'hui.

La Commune de Soultz-les-Bains accueillera pour 6 mois un service Civique pour redynamiser notre sentier et apporter son soutien à l'Association « Casemates et Terroirs » en cours de création.

Nouveaux emplois civiques

La Commune de Soultz-les-Bains, dans la continuité de son engagement, accueillera courant du 1^{er} semestre 2020, deux nouveaux services civiques.

Ces jeunes auront à cœur de traiter deux grandes missions à savoir :

- Ambassadeur de la mémoire du village
« Soultz-les-Bains sous les trois guerres »
Le Service Civique prendra contact avec la population pour obtenir toutes les informations nécessaires à la rédaction d'un ouvrage mémoire sur notre commune.
- Ambassadeur du mémoire du village
« Cimetière soviétique et italiens »
(Continuité du travail réalisé par M. Bruno MATHIAS et M. Pierre LEROY)



Inscriptions sur les listes électorales : vous pouvez désormais vous inscrire après le 31 décembre !

Pour pouvoir voter aux élections municipales des dimanche 15 et 22 mars 2020, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription.

Cette démarche est possible jusqu'au **7 février 2020** (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant).

A cet effet, la demande peut être réalisée :

- ↪ En Mairie, en fournissant :
 - une copie de la pièce d'identité
 - un justificatif de domicile
 - et le formulaire cerfa N° 12669*02
- ↪ en ligne à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>
 - Les mêmes justificatif seront demandés et devront être scannés pour accompagner la demande



Vous avez également la possibilité de vérifier que vous êtes inscrit sur la liste électorale de n'importe quelle commune en France à l'adresse suivante : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/ise>

Quelles sont les dates des prochaines élections ?

Les prochaines élections seront les élections municipales qui se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020 (*en cas de second tour*)



Congés du secrétariat de la Mairie

Notre Secrétaire de Mairie, M. Stéphane SCHAAL sera en congé du **23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclus**.

La Mairie sera néanmoins exceptionnellement ouverte :

- ↪ Vendredi 27 décembre 2019 de 18h30 à 20h30
- ↪ Samedi 28 décembre 2019 de 10h00 à 12h00

Vous pouvez également nous contacter par fax, par mail ou laisser un message sur le répondeur téléphonique.



**Le Maire, ses Adjointes, le Conseil Municipal
et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent
d'heureuses fêtes de fin d'année.**

**Que la nouvelle année 2020 qui se présente à notre porte
vous apporte la Santé, le Bonheur et la Prospérité**

